

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 9 février 2022
N° 60

Objet : Mise en place du label
vélo « Espace Cyclosport »
sur le territoire de PAA

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

| | |
|--------------------|-----------------|
| BERTRAND Philippe | FLORES Sylvain |
| CROZALS Florent | REBOUL Chidéric |
| BOURJAC Jean Marie | UGHETTO Wendy |
| GRAVIERE Remy | |

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Archivage avec E-dépêche.com

99_DE-004-200067437-20220209-60_09022022

Madame ESCLAPEZ Nathalie, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique relative aux activités de pleine nature, Provence Alpes Agglomération souhaite poursuivre la dynamique mise en place sur le VTT et sur le vélo de route. Nous avons obtenu en 2020 le label national de la Fédération Française de Cyclisme « site VTT FFC » pour notre offre VTT sur le territoire de PAA (1500 km de sentiers balisés, 80 parcours, 4 bike park, 3 Grandes Traversées VTT, séjours commercialisés par l'office de tourisme...). Il s'agit aujourd'hui de l'un des plus vastes espaces VTT de France. Il est référencé sous le nom « Domaine VTT Provence Alpes ».

Notre territoire présente également une offre structurée et adaptée à la pratique du vélo de route. Nous disposons en effet de :

- 6 parcours balisés pour le vélo de route (itinéraires aménagés par le Département sur l'ensemble du territoire de PAA),
- Une vingtaine de parcours vélos (documentation office de tourisme prévue en 2022)
- 7 cols aménagés et jalonnés (Puimichel, Espinouse, Pas de Bonnet, Corobin, Labouret, Fontbelle, Fanget),
- 10 stations-services vélo (Château-Arnoux, Peyruis, Digne les Bains, Le Fanget, Le Grand Puy, Barles, Montclar, Selonnet, Verdaches, Le Vernet),
- 7 points de recharge de vélo à assistance électrique (bureaux d'information touristiques),
- 10 hébergeurs labelisés « Accueil Vélo »,
- 1 séjour cyclosportif commercialisé par l'office de tourisme,
- Une animation « col réservé aux vélos » en lien avec le Département des Alpes de Haute-Provence

Fort de cette offre globale nous vous proposons de demander le label national « Espace Cyclosport » pour notre territoire auprès de la Fédération Française de Cyclisme (il existe aujourd'hui une trentaine d'espaces cyclosport en France).

Celui-ci valorise les territoires concentrant des itinéraires « Route » de qualité, variés et sécurisés. Ces parcours routiers sont différenciés selon 4 niveaux de difficultés. Ils permettent d'accueillir à la fois les pratiquants loisir, les familles qui recherchent avant tout de beaux itinéraires pour rouler ainsi que les pratiquants assidus qui cherchent à s'entraîner sur un circuit difficile pouvant présenter jusqu'à 140 km et un fort dénivelé.

Les espaces labellisés bénéficient d'une notoriété et d'une promotion nationale auprès des cyclistes et des cyclotouristes par la Fédération Française de Cyclisme.

Le coût de la cotisation annuelle est de 900 € pour le label VTT déjà obtenu, et de 1100 € pour le double label VTT et Cyclosport.

Dans le cadre de cette démarche liée au développement de la filière vélo nous vous proposons également de renouveler en 2022 l'opération « col réservé aux vélos » qui avait été mise en place sur le col du Corobin l'année dernière. Cette année le col du Fanget sera ajouté au programme de la manifestation.

Il vous est demandé :

- D'approuver la création de l'« Espace Cyclosport Provence Alpes Digne les Bains » et sa cotisation auprès de la Fédération Française de Cyclisme pour un montant annuel global de 1100 € (cotisation commune label VTT et label Cyclosport)

- D'autoriser la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision et les demandes d'autorisation nécessaires pour l'opération « cols réservés aux vélos »

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



